



Traité Bikourim

Michna 4 - Chapitre 2

וַיֵּשׁ בְּבִכּוּרִים מֵה שְׂאִין כֵּן בְּתְרוּמָה וּבְמַעֲשֵׂר,
שֶׁהַבְּכּוּרִים נִקְבִּין בְּמַחוּבָּר לַקֶּרֶקַע,
וְעוֹשֶׂה אָדָם כָּל שְׂדֵהוּ בְּכּוּרִים,
וְחַיֵּב בְּאַחֲרֵיכֶם,
וְטַעוּנִים קֶרֶבֶן וְשִׁיר וְתַנּוּפָה וְלִינָה:

Certaines règles s'appliquent aux prémices seules, non à la Térouma, ni au Ma'asser Chéni. Le Cohen peut acquérir les prémices même encore attachées au sol ; on peut cueillir comme telles tout son champ ; on en est responsable ; on les accompagne d'une offrande, d'un chant, d'un balancement, et elles séjournent une nuit au Temple.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions